TRANSFERT INTERNATIONAL

LETTER OF APPROVAL (loa) ⇨ concerne le joueur âgé de moins de 18 ans :

Tout joueur venant d'un pays étranger dont la fédération est affiliée à l'IIHF doit être en possession de son transfert international délivré par cette fédération et entériné par l'IIHF.

Un joueur de moins de 18 ans est **soumis aux règles internationales de transfert**; sa licence ne pourra être **validée par la FFHG qu'à réception de l'accord de la fédération d'origine**.

Procédure

- ✓ **Etape 1** - Le club doit saisir une demande de **transfert international *gratuit*** via le logiciel I-club
- ✓ **Etape 2** – le club doit adresser à la FFHG le document « *letter of approval* » complété et signé par le représentant légal du joueur et accompagné des pièces suivantes :
  - ☐ **Attestation parentale** certifiant que l'enfant à accompagné ses parents en France
  - ☐ **Photocopie du passeport** de l'enfant
  - ☐ Si vous demandez un transfert « *illimité* », **joindre obligatoirement une demande écrite par les parents du joueur** (dans la langue d'origine de la famille)
- ✓ **Etape 3** – le club devra **saisir la licence** du joueur (joueuse) dans le logiciel I-club dès validation de la demande de transfert international

CARTE DE TRANSFERT INTERNATIONAL ITC ⇨ concerne le joueur de 18 ans et + et/ou souhaitant évoluer en compétition « sénior »

Le transfert international peut être LIMITÉ ou ILLIMITÉ dans le temps.

- Transfert international **ILLIMITÉ** :

Le dossier adressé à la FFHG doit être constitué comme suit :

- ☐ carte de transfert ITC (cocher « *illimité* »)
- ☐ demande type de transfert ILLIMITÉ éditée par l'IIHF (document « Unlimited Transfer Card Request » téléchargeable sur le site www.hockeyfrance.com)
- ☐ demande de licence
- ☐ copie du certificat médical d'aptitude à la pratique du Hockey sur glace établi par un médecin Français
- ☐ copie du passeport
- ☐ pour les joueurs ressortissants « Canadien », « Américain » et « Estonien », joindre impérativement l'attestation type fournie les fédérations *Hockey Canada, USA Hockey, Estonian Ice Hockey*
- ☐ pour les joueurs hors CE ou pays associés, l'attestation de la DDTE
- ☐ adresser par mail (a.gibier@ffhg.eu) la photo du joueur

- Transfert international **LIMITÉ** :

Le dossier adressé à la FFHG doit être constitué comme suit :

- ☐ carte de transfert ITC (cocher « *limité* ») – attention, la durée du transfert ne peut en aucun cas être supérieure à la durée du contrat établi entre le joueur et le club.
- ☐ demande de licence
- ☐ copie du certificat médical d'aptitude à la pratique du Hockey sur glace établi par un médecin Français
- ☐ copie du passeport
- ☐ pour les joueurs ressortissants « Canadien », « Américain » et « Estonien », joindre impérativement l'attestation type fournie les fédérations *Hockey Canada, USA Hockey, Estonian Ice Hockey*
- ☐ pour les joueurs hors CE ou pays associés, joindre l'attestation de la DDTE
- ☐ adresser par mail (a.gibier@ffhg.eu) la photo du joueur

Procédure

- ✓ **Etape 1** - Le club d'accueil doit faire parvenir au siège de la FFHG une demande écrite accompagnée d'un chèque d'un montant de *1320* € pour le hockey masculin et *1015* € pour le hockey féminin**.** Les clubs des divisions Ligue Magnus, D1 ou D2 doivent également fournir une copie du contrat du joueur à la FFHG.

- ✓ **Etape 2** - A réception des cartes ITC vierges, le club devra **saisir une demande de transfert international** via le logiciel I-club et attribuer les numéros de cartes qui apparaitront à l'écran aux joueurs concernés.

- ✓ **Etape 3** – Le club retournera au service des licences de la FFHG le dossier suivant :

- ☐ carte de transfert ITC intégralement complétée (**en caractère d'imprimerie**)
- ☐ copie du passeport
- ☐ copie du certificat médical d'aptitude à la pratique du hockey sur glace établi par un médecin Français
- ☐ demande de licence
- ☐ pour les joueurs hors UE et pays associés, joindre une attestation de la DDTE
- ☐ pour les joueurs ressortissants « canadiens » ou « américain », joindre impérativement l'attestation type fournie les fédérations *Hockey Canada et USA Hockey*

- ☐ et pour les joueurs demandant un transfert ILLIMITÉ, joindre la demande de transfert ILLIMITE éditée par l'IIHF (document « Unlimited Transfer Card Request » téléchargeable sur le site www.hockeyfrance.com)

- ✓ **Etape 4** – Dès validation du transfert dans Iclub (acceptation de la fédération d'appartenance **ET** de l'IIHF), la licence pourra être saisie

Seuls les dossiers complets et conformes pourront être adressés à la Fédération d'appartenance et à l'IIHF pour traitement.

NOTA :

- Les autorisations de transfert international sont délivrées par l'IIHF, chaque vendredi avant 16h
- conformément à la règlementation IIHF (article 2.1), les clubs ont obligation de se procurer les cartes vierges de transfert (ITC) auprès de leur fédération.

Toute carte achetée par le joueur avant son arrivée en France sera refusée.

 la FFHG se réserve le droit d'annuler cette licence si l'IIHF ne donnait pas son aval sur le dossier dans un délai de 30 jours. Dans ce cas, le résultat des matches auxquels le joueur aurait participé reste acquis.

a) Hockey Majeur :

Tout club engagé en championnat de France n'est autorisé à inscrire sur la feuille de match qu'un nombre limité de joueurs étrangers non ressortissants de l'Union Européenne ou des pays liés à l'Union Européenne par des accords internationaux d'association ou de coopération, comme indiqué dans le tableau ci-après :

CATEGORIE DE CHAMPIONNAT	NOMBRE D'ETRANGERS AUTORISES SUR LA FEUILLE DE MATCH
Ligue Magnus	*ILLIMITE*
Division 1	*ILLIMITE*
Division 2	*ILLIMITE*
Division 3	*ILLIMITE*
U22	*1*
Hockey féminin	*2*

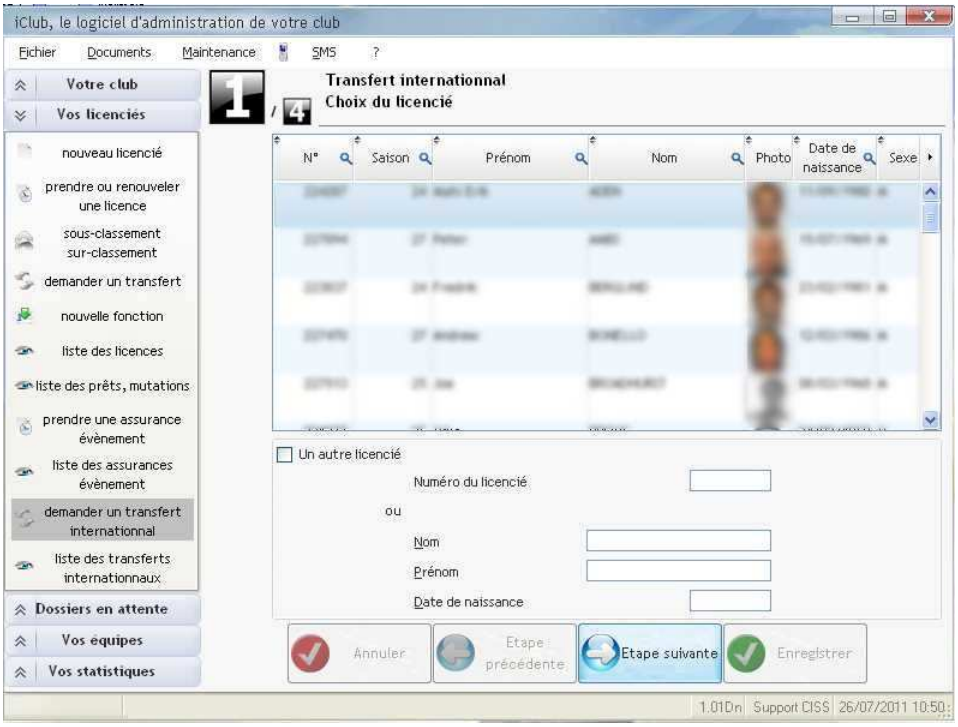
NOTICE

❶

Dans l'onglet « ***vos licenciés*** », cliquez sur le bouton « ***demander un transfert international*** »

Sélectionnez le licencié dans la liste affichée ou saisissez ses coordonnées dans les zones prévues en bas de l'écran puis cliquez sur « ***étape suivante*** ».

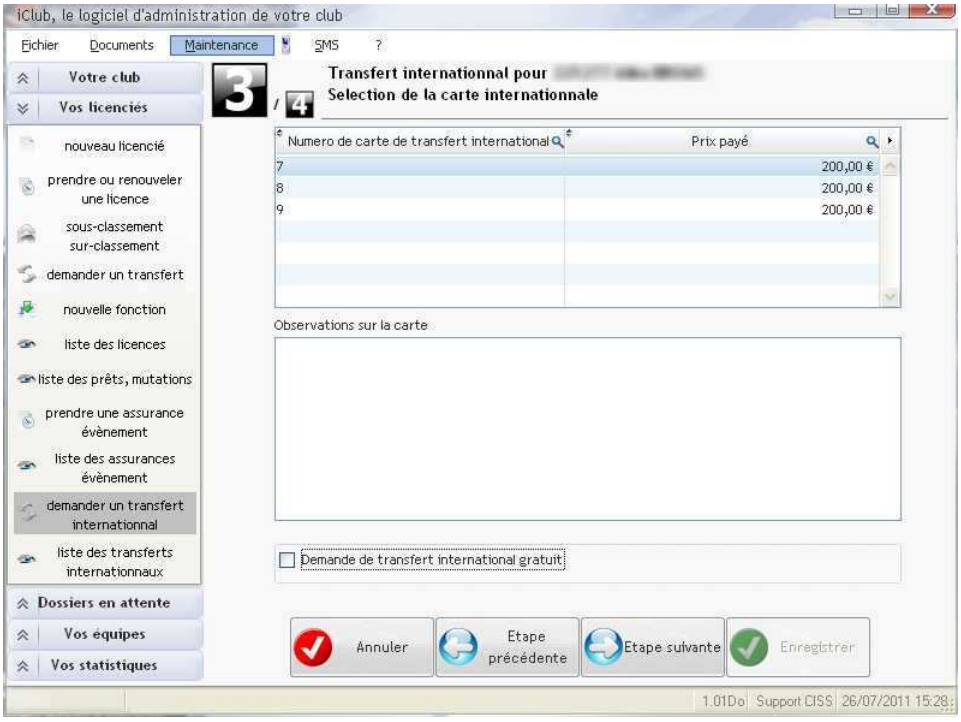
Pour un nouveau licencié, cliquez sur le bouton « ***nouveau licencié*** » et saisissez sa fiche



❷

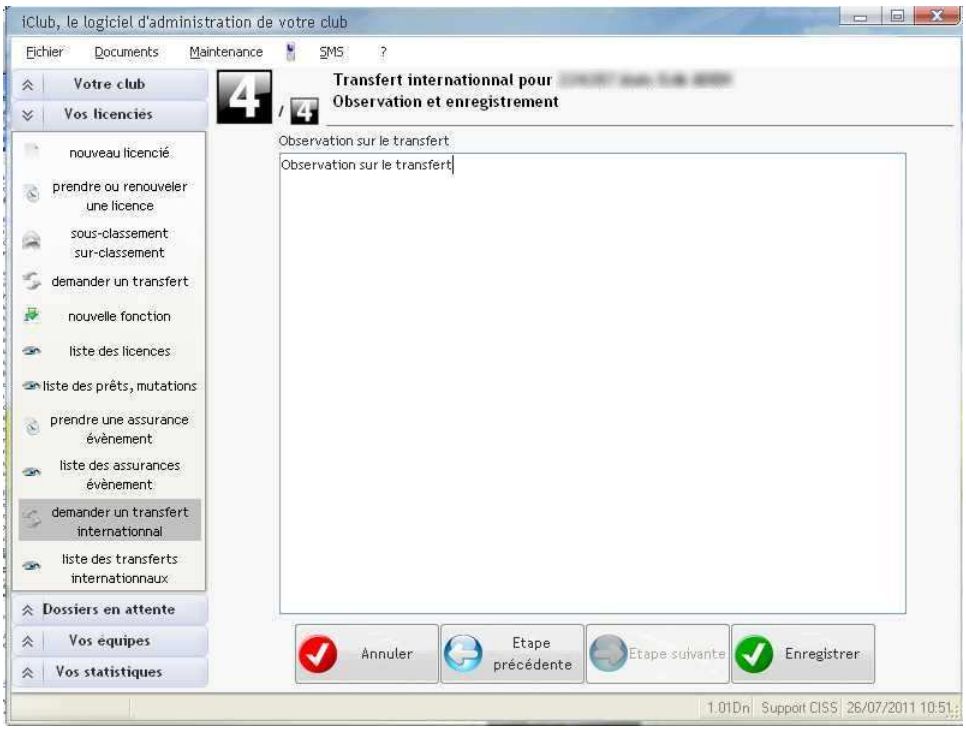
Attribuez une carte de transfert à votre joueur puis cliquez sur « ***étape suivante*** ».

Pour les joueurs « *loisirs* » et/ou agés de moins de 18 ans (procédure de transfert « *letter of approval* », cochez la case « ***demande de transfert international gratuit*** » puis cliquez sur « ***étape suivante*** ».



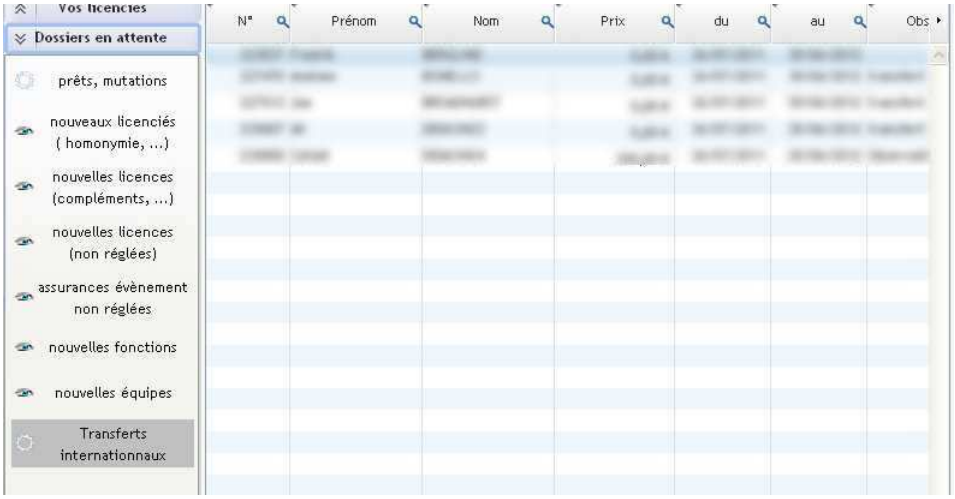
❸

Si vous le désirez, avant d'enregistrer votre « ***demande de transfert international*** », vous avez la possibilité d'ajouter une observation sur ce dossier.
Cliquez sur « **enregistrer** » pour valider votre demande de transfert.



❹

Vous pourrez consulter le statut (en attente ou validé) de la « ***demande de transfert international*** » dans l'onglet « ***dossiers en attente***», cliquez sur le bouton « ***transferts internationaux*** »



❺

Joueurs agés de moins de 18 ans :

La licence devra être saisie par les clubs dès validation de la « demande de transfert international » (statut du dossier « validé » dans l'onglet « dossiers en attente »)

Joueurs de 18 ans et + et/ou souhaitant évoluer en catégorie « sénior »

La licence sera saisie par les services de la FFHG dès validation de la « demande de transfert international »